
Renvoi au comité des finances et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Villefranche qui fait part à la Convention de la fête célébrée le 30 floréal, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Villefranche qui fait part à la Convention de la fête célébrée le 30 floréal, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 426;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25894_t1_0426_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

rés, là ou nous voyons la même pensée, les mêmes sentiments, les mêmes travaux.

Périssent à jamais les perfides qui, se rendant les échos de l'étranger, se complaisent à séparer ceux que le salut de la République a réunis par un lien invincible.

Ah ! quelle vérité on a proférée quand on vous a dit que la force de la Convention résidait dans la surveillance et le courage des patriotes ! Mais leur sort est entre vos mains ; sans vous ils seraient entraînés dans un tourbillon inextricable, avec vous ils périront tous, ou les palmes de l'immortalité seront leur récompense.

La société populaire de Clamecy, jure de nouveau à la Convention que c'est à elle seule, à ses comités, à sa Montagne, qu'elle demeurera irrévocablement attachée, parce qu'elle la regarde comme le soleil de la Révolution autour duquel les astres doivent combiner leur marche rapide et d'où ils doivent emprunter leur éclat. »

DENOUE (*présid.*), [et 1 signature illisible.]

24

La société populaire de Villefranche adresse à la Convention le procès-verbal de la fête civique qu'elle a célébrée le 30 floréal pour l'inauguration des tables de la Loi. Elle y joint deux extraits des registres de la municipalité de Pouilly ; qui constatent l'abandon fait par le citoyen Germain, ex-prêtre, de ses pensions, en se réservant seulement 600 liv. pendant la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances et d'instruction publique (1).

25

L'agent national du district de Senlis, département de l'Oise, annonce qu'un bien d'émigré, estimé 17,597 liv. a été vendu 38,370 liv. et qu'un autre estimé 9,422 liv. a été vendu 30,050 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

26

La société populaire de Châtellerault (3) annonce qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P. V., XLI, 59. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl⁴).

(2) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl⁴).

(3) Vienne.

(4) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴).

[Châtellerault, 8 mess. II] (1).

« Citoyens representans,

Placés entre le peuple et ses ennemis pour veiller au salut de l'un et commander la destruction des autres, vous avez mille fois bien mérité de la Patrie en étouffant les factions qui s'élevoient dans votre sein ; en dévoilant les complots des traitres ; en demasquant les conspirateurs qui tour à tour ont joué des rôles singuliers sur la scène politique... Mais il restait aux amis de la liberté une tâche bien glorieuse à remplir, celle de combattre les tyrans et les esclaves que vous leur aviez montré du doigt.

Eh bien, nous venons de la remplir cette tâche sacrée, en armant et équipant à nos frais un cavalier jacobin.

Nous n'avons pu résisté plus longtemps à la voix qui demandoit impérieusement l'anéantissement des brigands de l'Europe. Nous avons subitement armé deux bras pour les détruire, et chacun de nous a renouvelé le serment qu'il avoit fait : de déclarer une guerre éternelle aux ennemis de la République, et de sacrifier son existence pour son affermissement et sa prospérité.

Vous le verrez bientôt, representans, ce citoyen que l'amour de la patrie anime, qu'il soit à jamais une preuve vivante de notre attachement inviolable à la Convention nationale et de notre assentiment à ses glorieux travaux. Salut et respect. »

J. J. CHAUMIERE (*présid.*), B. AUGE,
[et 1 signature illisible.]

27

La société populaire de Guéret, département de la Creuse, invite la Convention à rester à son poste et annonce que 1,600 livres de salpêtre ont été déjà livrées et que tout ce qui est nécessaire à l'accroissement de la fabrication de cette matière, est abondamment fourni.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gueret, s. d.] (3).

« Citoyens représentans,

La tyrannie et les tyrans periront, ainsi l'exigent la raison et la justice éternelles, ainsi le veut le peuple français, de concert avec ses dignes représentans ; mais n'oubliez pas que le salut public exige que vous restiez à votre poste, et que ce n'est qu'à cette condition que l'oracle prononcé doit être accompli.

L'infatigable énergie du comité de salut public, la sagesse de ses plans, le courage des soldats républicains, ont mis la victoire à l'ordre du jour ; et le zèle ardent des citoyens s'occupe efficacement à l'y maintenir ; il est parti de cette commune 1 600 livres de salpêtre, le cuivre pour l'accroissement de la fabrication de cette utile matière est abondamment fourni par nos concitoyens qui se privent

(1) C 309, pl. 1207, p. 29.

(2) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl⁴).

(3) C 309, pl. 1207, p. 30.